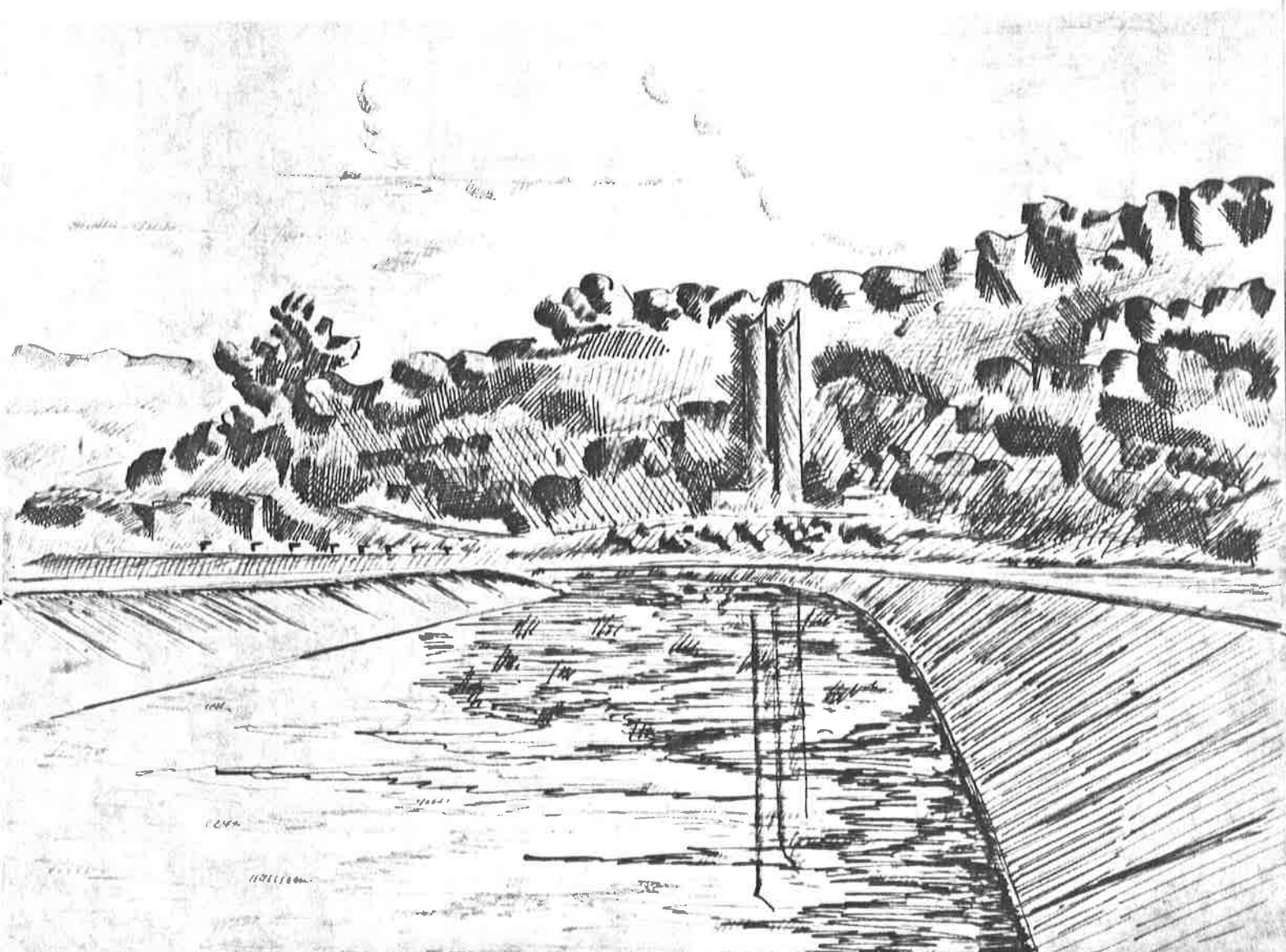


H 127

01 / 37891

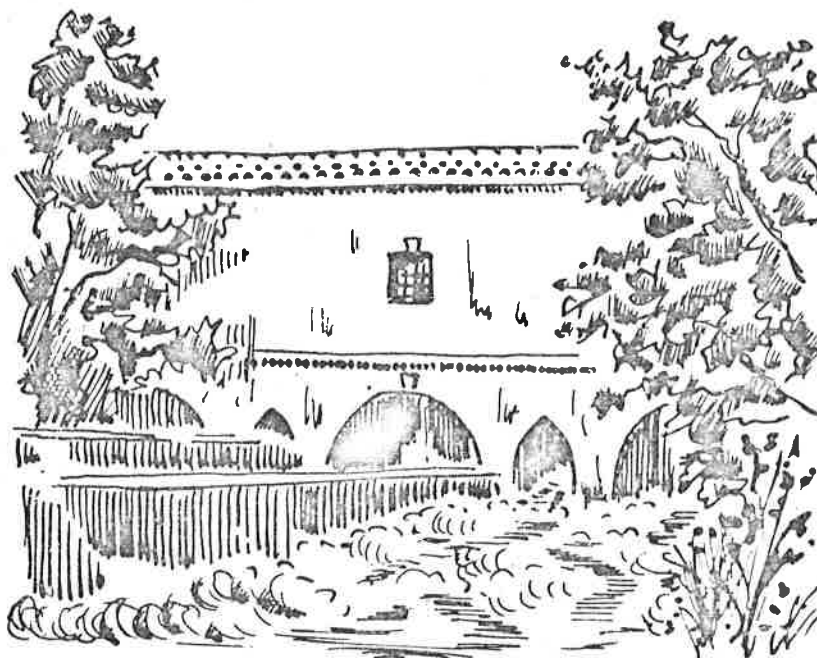
LE CANAL DE PROVENCE



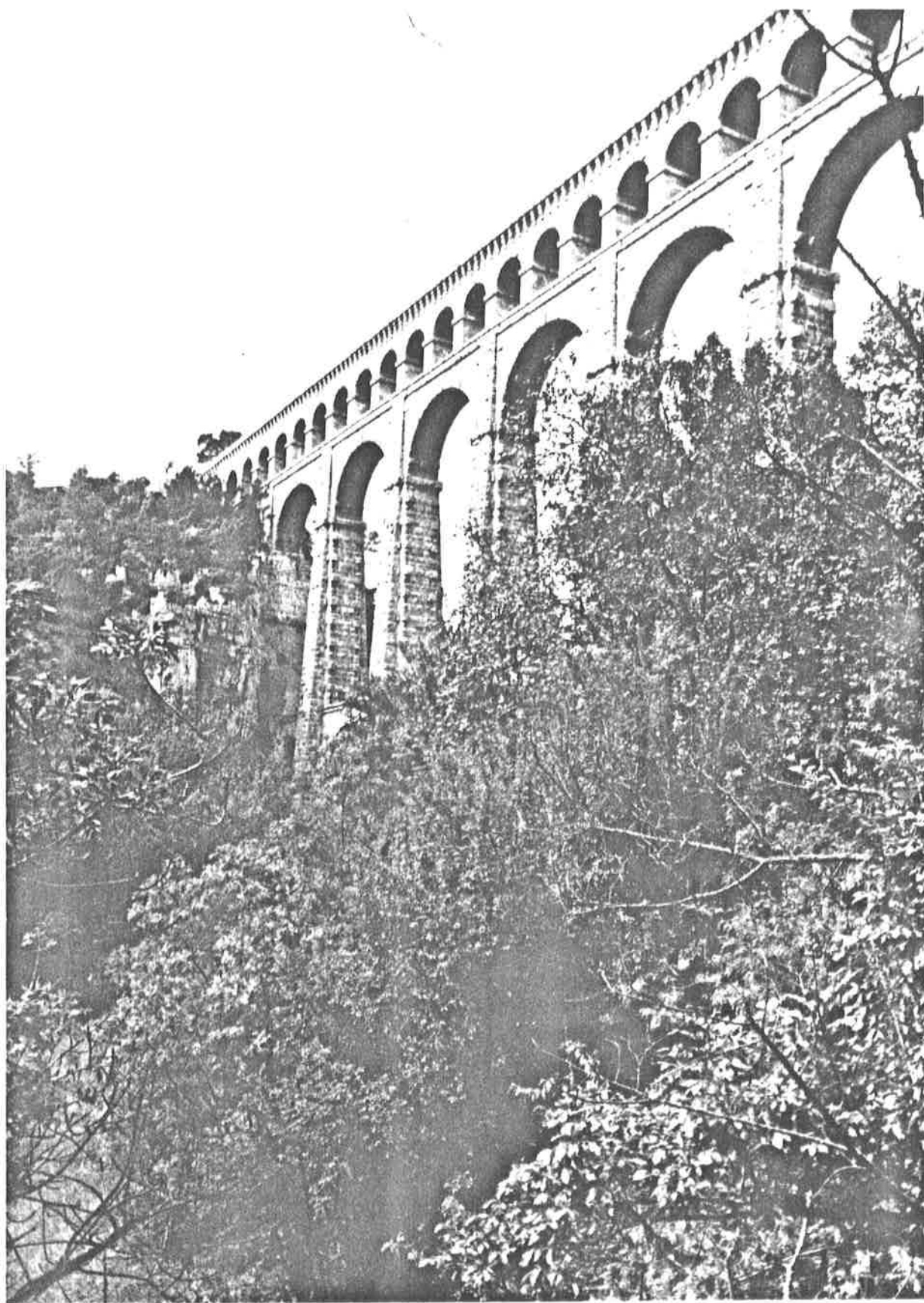
LES OBJECTIFS A ATTEINDRE

Celui qui connaît la Provence ne peut manquer d'être frappé par le contraste existant entre les zones intérieures et maritimes soumises aux sécheresses du climat méditerranéen et aux cultures qui le caractérisent : vigne, olivier et blé à faible rendement, et les plaines irriguées de la basse Durance, du Comtat et de la Crau où règne une agriculture riche et variée.

Sans parler de l'œuvre des Romains, on peut constater que, depuis le XII^e siècle, les hommes ont pensé à apporter à l'éclat du soleil de Provence le complément indispensable qu'est l'irrigation : ainsi en témoignent les nombreux canaux sillonnant le Vaucluse et le nord-ouest des Bouches-du-Rhône : canaux de Saint-Julien-les-Evêques (1171), de Sénas (1303), de Craponne (1559), des Alpines (fin du XVII^e siècle). Plus récemment construits, les canaux du Verdon et de Marseille ont largement contribué à la prospérité des régions d'Aix-en-Provence et de Marseille.



Le partiteur de Lamanon sur le Canal de Craponne (XVI^e siècle)



Canal de Marseille : Aqueduc de Roquefavour (XIX^e siècle)

Photo BROUILLÉ S.C.P.

[illegible]

LES D'HYERES

Year	Number of individuals per 100 km²
1990	10
1991	10
1992	10
1993	10
1994	10
1995	10
1996	10
1997	10
1998	10
1999	10
2000	10

5CP. S. 50 Catalogue

L'un des premiers objectifs de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (S.C.P.) est précisément de combler le retard des régions provençales qui sont privées d'eau par la faiblesse de leurs ressources naturelles. Elle est ainsi chargée de construire un ensemble d'ouvrages dénommé le canal de Provence qui arrosera tout le sud-est des Bouches-du-Rhône et le sud-ouest du Var, soit un vaste quadrilatère dont les sommets sont respectivement Martigues, Cadarache, Hyères et le centre du département du Var.

L'action de la S.C.P. s'inscrit dans le cadre de l'aménagement général du bassin de la Durance entrepris conjointement, en 1955, par les Ministres de l'Agriculture et de l'Industrie et dont la construction par Electricité de France du barrage de Serre-Ponçon fut la clef de voûte.

Les besoins en eau à satisfaire, tant dans les domaines agricole qu'industriel et domestique, sont considérables. 116 communes groupant une population de 1.500.000 habitants, qui doit atteindre vraisemblablement le chiffre de 3.000.000 d'habitants d'ici la fin du siècle, sont intéressées par ce projet. Elles comprennent les villes de Marseille, Aix-en-Provence, Toulon et Hyères, et les régions industrielles avoisinantes, dont les développements sont étroitement liés aux possibilités d'alimentation complémentaire en eau.

Le développement rapide et continu des agglomérations de la Côte d'Azur varoise où l'afflux touristique multiplie environ par quatre les besoins normaux de la population sédentaire, provoque chaque été des pénuries d'eau tragiques, sans qu'il soit possible d'y faire face avec les ressources locales exploitables.

Dans le domaine agricole, ce sont plus de 60.000 hectares très bien exposés qui sont susceptibles de porter, après irrigation, les cultures les plus variées, les plus riches, les plus précoces (sur la côte : cerises, pêches, figues, oignons, bulbes, fleurs coupées, extrêmes primeurs ; dans l'intérieur : fourrage, cultures de plein champ telles qu'aux, melons, tomates, etc.).

L'urbanisation intense de la côte et le peuplement de la région précôtière dans les deux départements intéressés rendent par ailleurs nécessaire et urgente la création de zones maraîchères, arboricoles et légumières, pour éviter le déséquilibre existant entre une région favorisée et son arrière-pays immédiat. L'écoulement local de l'accroissement de la production agricole qui résulte de la mise à l'irrigation de nouvelles terres se présente ici en des termes exceptionnellement favorables.

Le canal de Provence pourra satisfaire tous ces besoins à concurrence d'un volume annuel de 700 millions de mètres cubes. On estime que cette consommation se manifesterait avant la fin du siècle et qu'elle se répartirait approximativement par quart entre l'agriculture, l'industrie, l'alimentation humaine de l'ensemble de la zone intéressée et l'agglomération marseillaise.

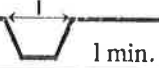
LE CANAL DE PROVENCE

Le canal de Provence est la pièce maîtresse du dispositif de transport et de distribution de l'eau que réalise la S.C.P. Il a son origine, à la cote 350 NGF, sur le canal mixte E.D.F. - S.C.P. construit par E.D.F. dans le cadre de l'aménagement hydroélectrique de la chute de Vinon, sur le Verdon, pour dériver un débit de 55 m³/s prélevé dans la retenue formée par le barrage de Gréoux. Cette retenue constitue une réserve de 80 millions de mètres cubes qui sera, par la suite, renforcée par la capacité des aménagements du cours amont du Verdon, Quinson et Sainte-Croix dont la retenue aura une capacité du même ordre de grandeur que celle de Serre-Ponçon.

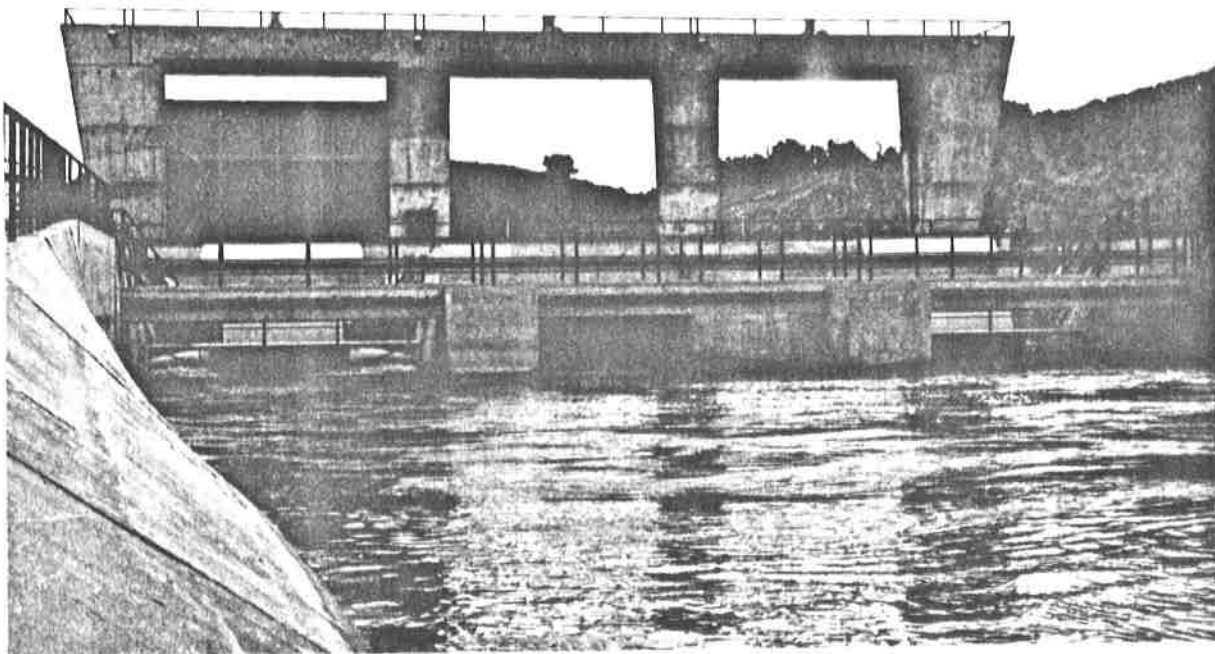
Le canal mixte de Vinon a une longueur de 9,5 km au terme desquels se trouve le partiteur de Boutre qui donne naissance, d'une part au canal usinier de Vinon et d'autre part à la prise du canal de Provence.

Cette prise permet de prélever sur le canal mixte, dans la limite de 40 m³/s, le débit demandé par le canal de Provence.

Le canal de Provence représente une longueur totale de 221 km d'ouvrages, soit :

NATURE DES OUVRAGES	L (m)	CUVETTES	GALERIES
			
Cuvettes	94.800	20,00 à 10,00	—
Galeries	118.500	—	5,05 à 2,20
Ouvrages d'art	8.000	—	—
TOTAL	221.300		

Il se développe sensiblement selon un axe général nord-sud, en suivant approximativement la limite des départements des Bouches-du-Rhône et du Var. Il se ramifie d'est en ouest et d'ouest en est, par des branches principales et des branches secondaires qui empruntent les vallées parallèles à la côte pour atteindre les zones d'irrigation et les villes qui y sont installées.



Prise de Bontre sur le Canal Mixte E.D.F. S.C.P.

Photo BROUETTE S.C.P.

Les principaux ouvrages constituant ce réseau sont :

- le canal maître,
- trois branches principales :
 - la branche de Bimont
 - la branche du Var
 - la branche de Marseille-Est
- trois branches secondaires :
 - la branche de Marseille-Nord
 - la branche de Toulon-Ouest
 - la branche du Var III et de Toulon-Est.

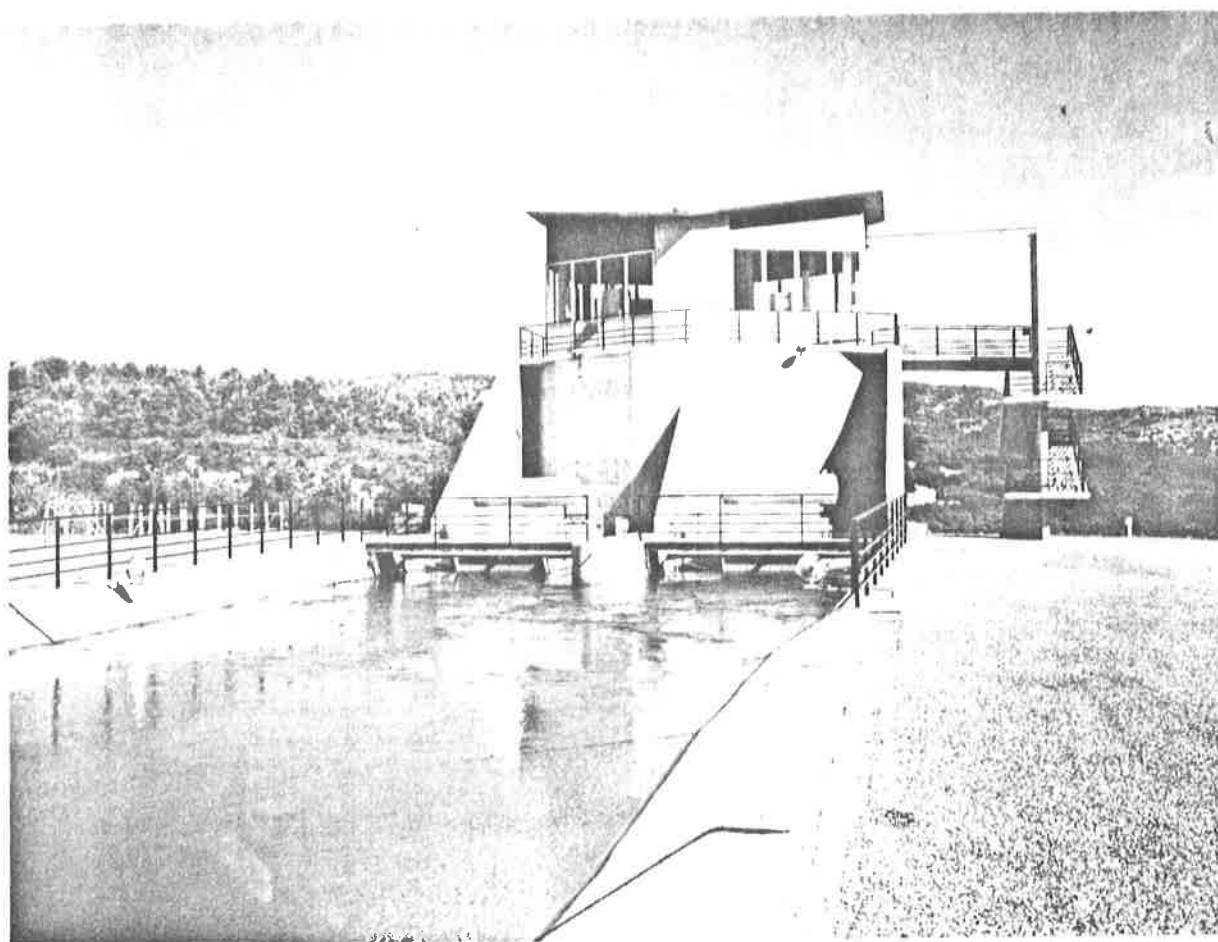
Le canal maître se dirige d'abord vers Rians, où il donne naissance à la branche de Bimont qui dessert la région d'Aix-en-Provence. Il s'oriente ensuite vers Pourrières et enfin vers Pourcieux, où il se divise pour former la branche Marseille-Est, qui se développe vers l'agglomération marseillaise, et la branche du Var.

Celle-ci, à son tour, forme les branches de Toulon-Ouest, intéressant la zone littorale de l'ouest varois et de Toulon-Est, alimentant Toulon et la région d'Hyères.

La branche de Marseille-Nord n'est pas alimentée directement à partir du canal maître ou des branches principales. Destinée à doubler le canal de Marseille pour assurer la sécurité de l'alimentation en eau de la ville de Marseille en attendant la construction de la branche Marseille-Est, elle prend son origine sur la branche de Gardanne qui appartient à l'extension du canal du Verdon dans la région d'Aix-en-Provence, et sur laquelle elle prélève un débit de 4 m³/s qui sera stocké dans le réservoir du vallon Dol. Ce réservoir, constitué derrière une digue de 40 m de hauteur et d'une capacité de 3 millions de mètres cubes, sera ultérieurement alimenté, également, par la branche de Marseille-Est.

Les travaux de construction de l'ensemble des réseaux réalisés par la S.C.P. seront exécutés en trois phases successives, correspondant chacune à la durée d'un plan d'équipement et de modernisation :

- 1964-1969 : première tranche
- 1969-1975 : deuxième tranche
- 1975-1980 : troisième tranche



Brise charge et départ de la cuvette de Saint Estève, branche de Bonnet

PHOTO H. BARANGER & C^{ie}

LA PREMIERE TRANCHE 1964-1969

— La première tranche, d'un montant de 350 millions de francs, représente environ le quart du programme d'ensemble. Elle a été financée avec le concours de la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.). Elle a été mise en eau le 5 juillet 1969.

Elle comporte :

DESIGNATION DES OUVRAGES	DEBIT m ³ /s	CUVETTES		GALERIES		OUVRAGES D'ART L (m)	TOTAL
		L(m)	l(m)	L(m)	D(m)		
Canal maître I	40	2.000	20,00	10.600	5,05	500	13.100
B ^{che} de Bimont	10	8.200	11,00	19.000	3,00	1.200	28.400
Br.Marseille-Nord	4			5.900	2,20		5.900
TOTAUX		10.200		35.500		1.700	47.400

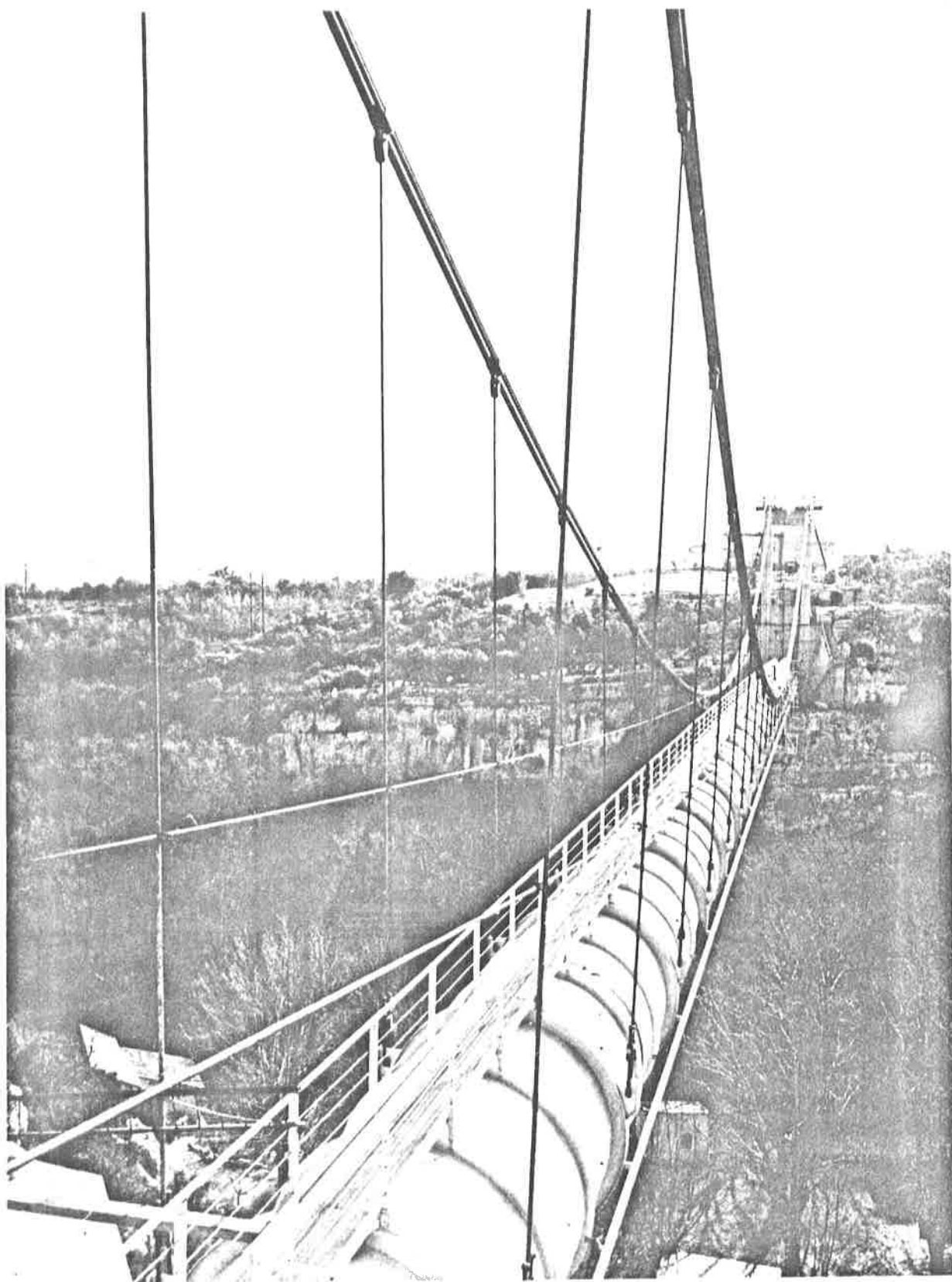
— Des ouvrages principaux :

- Le canal maître première section, de 13,1 km de longueur et d'un débit maximal de 40 m³/s. Il a son origine au partiteur de Boutre, sur le canal mixte E.D.F. - S.C.P. et se termine au partiteur de Rians où ses eaux se partagent entre la branche de Bimont et la deuxième section du canal maître. Le partiteur de Boutre comporte 3 passes dont deux, équipées de vannes automatiques, introduisent dans le canal le débit appelé par l'aval.

La cuvette de Boutre qui lui fait suite a une longueur de 2.004 m. Comme toutes les cuvettes du canal maître I et de la branche de Bimont, elle est revêtue de béton et possède des berges horizontales permettant le contrôle des débits en régulation par l'aval. Lui succède un ensemble d'ouvrages fonctionnant en charge :

— Galerie de Ginasservis amont	6.206 m
— Ouvrage de jonction des Trois-Jambes	170 m
— Galerie de Ginasservis aval	1.687 m
— Aqueduc de l'Abéou	195 m
— Galerie de Rians	2.692 m

qui aboutit au brise-charge de Rians. Ces ouvrages possèdent un diamètre intérieur de 5,05 m. Les galeries creusées à pleine section sont revêtues de béton.



Aqueduc de Saint-Bélec

Photo René BERNARDI

En tête de la galerie de Ginasservis amont sont placées des grilles de protection munies de dégrilleurs tandis que le brise-charge de Rians est équipé de vannes réglant automatiquement le débit admis à l'aval.

Une station de pompage permettant la desserte des zones voisines, ainsi que le centre régional de télécontrôle de Rians, sont accolés au brise-charge.

- La branche de Bimont, d'une longueur de 28,4 km et d'un débit maximal de 10 m³/s. Elle part de Rians et se dirige vers l'ouest pour desservir Aix-en-Provence et sa région, notamment par l'intermédiaire des réserves de Bimont (40 millions de mètres cubes) et de Chante-Perdrix (40.000 m³).

Elle débute par la cuvette de Pigoudet (4.589 m), se poursuit par les galeries des Rognes (1.041 m) et de St-Estève (66 m) entre lesquelles s'intercale l'aqueduc de Saint-Bachi, canalisation de 3 m de diamètre et de 41 m de longueur suspendue à un réseau de câbles. La branche de Bimont se continue par la cuvette de Saint-Estève (2.375 m) et le siphon de Font-de-Pré (706 m) puis par la galerie de Concors (10.100 m), celle de Saint-Hippolyte (2.992 m) et la cuvette de Saint-Hippolyte (1.254 m). Le diamètre des galeries et aqueducs est de 3 m.

La régulation des débits est assurée par des régulateurs placés sur la cuvette de Pigoudet ou s'intercalant à l'aval des galeries de Saint-Estève et Saint-Hippolyte.

A l'aval de la galerie de Concors, un ouvrage de partition permet de diriger une partie du débit, par la galerie de la Campanie (4.885 m), vers le barrage de Bimont.

- La branche de Marseille-Nord, d'une longueur de 5,9 km et d'un débit maximal de 4 m³/s. Elle est constituée par la galerie de l'Etoile de 2,20 m de diamètre branchée à l'extrémité aval de la branche de Gardanne des extensions du canal du Verdon.

— Des ouvrages annexes :

Les eaux amenées par la branche de Bimont sont distribuées dans la région aixoise par un ensemble d'ouvrages comprenant :

- des canalisations d'adduction
- des stations de pompage
- des réserves (barrage de Bimont (40 Mm³ — réserve de Chante-Perdrix (40.000 m³), des Pinchinats (10.000 m³))

- des réseaux de distribution fournissant aux usagers, sous pression constante et à leur demande les eaux d'irrigation, les eaux domestiques, urbaines ou industrielles.

10.500 hectares agricoles ont ainsi été équipés au cours de la première tranche de travaux dans la région aixoise.

Dans la région de l'étang de Berre, des aménagements périphériques alimentés en eau par le canal de Marseille :

- L'aménagement Berre-Nord comprend 12 km de canalisations d'adduction, une réserve de 100.000 m³ de capacité, revêtue de béton, une station de filtration capable en première étape de traiter 150 l/s, un centre régional de télécontrôle et un réseau de distribution concernant 1.720 hectares. Cet aménagement assure en particulier l'alimentation en eau brute des installations industrielles de la zone de Berre-Nord et de Berre-Est.
- L'aménagement Berre-Sud alimente en eau brute, industrielle et agricole, une zone s'étendant du canal de Marseille aux installations pétrolochimiques de Lavéra. Cet aménagement se compose d'une série d'ouvrages d'adduction de 25 km de longueur totale et de diamètre compris entre 2.000 et 700 mm, d'une réserve de 120.000 m³, de stations de pompes et de réseaux de distribution d'eau agricole intéressant 1.920 hectares.





Réserve de Chante Perdrix

Photo H. BARANGER & C^{ie}

LA DEUXIEME TRANCHE 1969-1975

Cette tranche est estimée à 600 millions de francs. Elle bénéficie du concours financier d'organismes européens : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (F.E.O.G.A.) et Banque Européenne d'Investissements (B.E.I.).

Elle comprend :

DESIGNATION DES OUVRAGES	DEBIT m ³ /s	CUVETTES		GALERIES		OUVRAGES D'ART L (m)	TOTAL
		L(m)	I(m)	L(m)	D(m)		
Canal maître II	32	8.300	20,00	10.300	4,65	200	18.800
B ^{che} du Var I	18	5.200	18,00	6.800	3,50	400	12.400
B ^{che} du Var II	15	1.500	14,00	13.300	3,10		14.800
B ^{che} du Var III et de Toulon-Est	10,5	2.300	14,00	14.200	2,60	100	16.600
B ^{che} Toulon-Ouest	5,5			7.700	2,20		7.700
TOTAUX		17.300		52.300		700	70.300

- La construction des ouvrages principaux assurant la liaison entre le partiteur de Rians et les régions littorales situées à l'est et à l'ouest de Toulon :
 - le canal maître II
 - les branches du Var I et II
 - la branche du Var III et de Toulon-Est
soit 17,3 km de canaux et 53,0 km de galeries, calculés pour des débits de 32 à 5,5 m³/s.
- La desserte d'une partie des territoires agricoles de la haute vallée de l'Arc, de Brignoles, de la région du Beausset, de la basse vallée du Gapeau et de Hyères.
- La poursuite de l'équipement, dans les régions d'Aix-en-Provence, Saint-Cannat, Lambesc, Rognes, Jouques, Rians et Berre, des zones agricoles desservies par les ouvrages de la première tranche, permettant ainsi la mise à l'irrigation de 18.100 hectares.
- La construction, à l'extrémité de la branche de Marseille-Nord, de la réserve du vallon Dol.

La Société du Canal de Provence a prévu en outre et pendant la même période :

- De participer au financement des réserves agricoles constituées dans la retenue de Sainte-Croix - Fontaine-l'Evêque réalisée par E.D.F.

- de réaliser diverses opérations complémentaires d'aménagement pour la zone de Fos, pour la Corniche des Maures, dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

• Canal maître II

Il s'étend du brise-charge de Rians jusqu'au partiteur de Pourcieux où il donne naissance à la branche de Marseille-Est et à la branche du Var.

Sa longueur totale est de 18,8 km. Il comprend trois ouvrages principaux :

- la cuvette de Rians 1.514 m
- la galerie de Sainte-Victoire 10.205 m
- la cuvette de Pourrières-Pourcieux 6.950 m

Son débit maximum a été fixé à 32 m³/s pour les deux premiers tronçons, à 31 m³/s pour le troisième.

Cuvette de Rians

Issu du bassin de dissipation du brise-charge de Rians, ce canal longe le tracé du canal du Verdon puis s'enfonce dans le flanc nord de la colline de la Bourguède.

Il possède un radier de 3 m de largeur, des berges coulées sous une pente de 1/2 et une profondeur mouillée de 2,85 m pour le débit maximum.

Il atteint au point K 1,540 la tête amont de la galerie de Sainte-Victoire.

Galerie de Sainte-Victoire

Cette galerie, de profil pseudo-circulaire, a un diamètre de 4,65 m et une longueur de 10.205 m.

Son tracé, de direction générale nord-sud, est divisé en deux parties par le vallon des Vacons où se situe l'attaque principale amont.

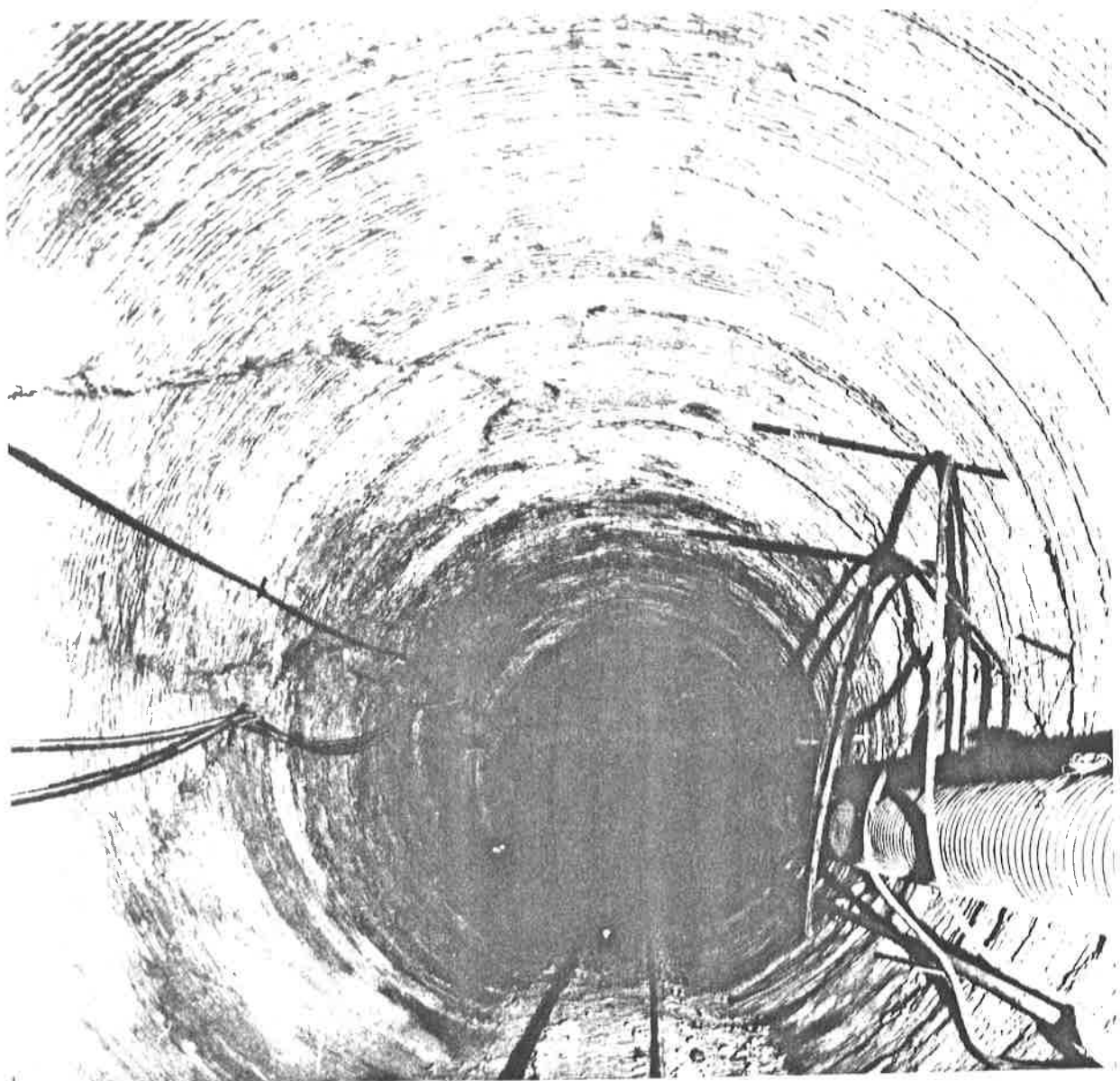
La première partie, longue de 1.130 m, traverse la colline de la Bourguède.

La deuxième partie a une longueur de 9.075 m, ce qui a amené à prévoir le creusement de 2 puits d'aérage.

La galerie de Sainte-Victoire aboutit au brise-charge de Pourrières qui remplit des fonctions analogues à celles qui sont dévolues au brise-charge de Rians. Au niveau de cet ouvrage sont dérivées les canalisations qui desserviront, sous un débit maximum de 2 m³/s, la zone de Pourrières-Puyloubier.

Cuvette de Pourrières-Pourcieux

Cette cuvette suit sensiblement, sur le flanc sud du massif de la Sainte-Victoire, la cote 340 en rencontrant de nombreux thalwegs dont le plus important, celui de Vaunière, sera franchi sur une digue en terre de 18 m de hauteur maximum.



La Cuvette de Saint-Maximin

Photo BRUMELLE S.C.P.

Cette cuvette a des caractéristiques analogues à celles de la cuvette de Rians.

Toutefois, en raison de l'adoption de la régulation dynamique, ses berges sont parallèles au radier jusqu'au PK 2,775, puis horizontales de ce point jusqu'au PK 6,950.

Après un parcours de 6.950 m, elle se termine au voisinage du village de Pourcieux, par l'ouvrage divisant les eaux entre les branches de Marseille-Est et du Var.

• Branche du Var

La branche du Var prend naissance au partiteur de Pourcieux. Elle a été divisée en 4 tronçons distincts, équipés pour des débits décroissants de l'amont vers l'aval.

Branche du Var I. (Longueur 12.400 m.)

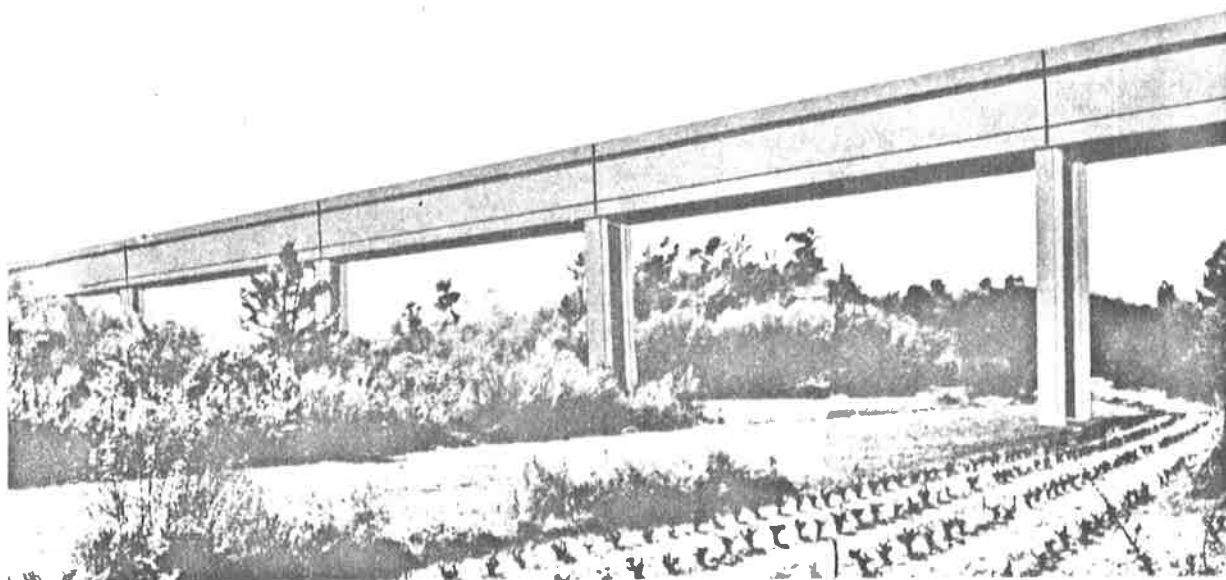
Cette première partie de la branche du Var calculée pour un débit de 18 m³/s comprend essentiellement :

- la galerie de Saint-Maximin
- les cuvettes de Saint-Maximin et de Rougiers reliées entre elles par le siphon du Cauron.

La galerie de Saint-Maximin s'enfonce immédiatement à l'aval du partiteur de Pourcieux, sous les contreforts du mont Aurélien. Elle a un diamètre de 3,60 m et une longueur de 6.840 m. Elle se terminera par un brise-charge auprès duquel sera implanté le centre régional de Saint-Maximin qui assurera la centralisation des informations et la diffusion des ordres intéressant le canal maître depuis Pourrières, la branche de Marseille-Est jusqu'au massif du Regagnas et la branche du Var jusqu'au massif de la Sainte-Baume.

La cuvette de Saint-Maximin et celle de Rougiers ont respectivement 1.406 m et 3.760 m de longueur. Leur profil en travers comporte un radier de 2,50 m de largeur et des berges coulées sous une pente de 1/2. Leurs largeurs en queue varient, pour la cuvette de Saint-Maximin, de 13,50 à 15 mètres, et pour la cuvette de Rougiers, de 14 à 18 m.

La vallée du Cauron est franchie par la branche du Var au moyen d'une bache en béton de 345 m de longueur totale.



L'Aqueduc du Cauron

Photo Montape - S.C.P. - B.P. 50111

La première section de la branche du Var se termine par l'ouvrage équipant la tête amont de la galerie de Tourves et à l'amont duquel se détache en rive gauche la branche de Brignoles.

Branche du Var II. (Longueur 14.900 m.)

La seconde section de la branche du Var, équipée pour un débit de 15 m³/s, traverse de part en part le massif de la Sainte-Baume au moyen d'une galerie de 13.200 m.

Elle débute par la galerie de Tourves, de 3,10 m de diamètre et de 4.050 m de longueur. Cette galerie vient rejoindre la galerie de Mazaugues creusée, par anticipation, dans le cadre des travaux du programme hydraulique varois. La galerie de Mazaugues comporte successivement un tronçon de 905 m en 3,20 m de diamètre, un tronçon de 1.192 m en 3,10 m, puis un tronçon de 758 m en 3,20 m.

La galerie de Signes qui lui fait suite a 3,20 m de diamètre et une longueur de 6.510 m. Elle se termine au brise-charge de Signes.

La cuvette de Signes, de 1.412 m de longueur, constitue le dernier tronçon de la branche du Var II. Elle donne naissance à la branche de Toulon-Ouest et à la branche du Var III et de Toulon-Est par un ouvrage de raccordement situé à proximité immédiate de la tête amont de la galerie du Beausset.

En raison de l'exécution anticipée de la galerie de Mazaugues et de la galerie de Signes, les seuls travaux à réaliser au titre de la 2^e tranche du canal de Provence sur la branche du Var II sont la galerie de Tourves, le brise-charge et la cuvette de Signes.

Branche du Var III et de Toulon-Est (Longueur 16.600 m.)

Cet ouvrage qui doit être aussi réalisé au cours de la 2^e tranche des travaux a été calculé pour un débit de 10,5 m³/s.

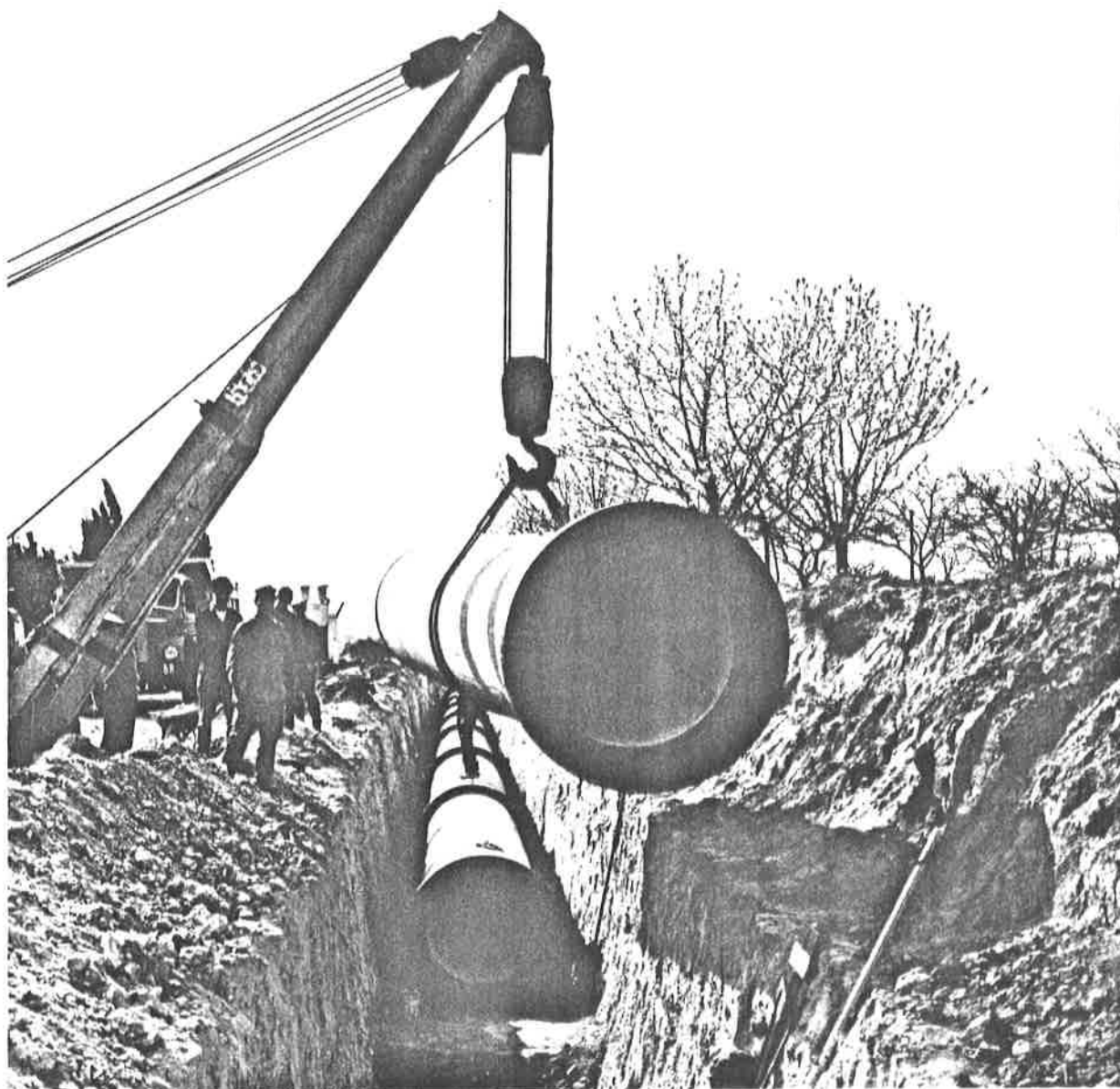
Il comprendra essentiellement :

• la cuvette de Malegorgue	865 m
• la galerie de Dubliou	703 m
• la cuvette du Moulin du Gapeau	1.430 m
• la galerie de Montrieux	6.800 m
• la galerie de Valaury	6.700 m

Elle aboutira, à proximité de Toulon, au partiteur des Laures où débiteront les canalisations principales d'adduction destinées à la desserte des zones dominées. Outre l'alimentation principale de Toulon, cette branche pourra, du fait de sa cote élevée, assurer la desserte gravitaire en canalisations sous pression des régions de Toulon-Est, de Hyères, Solliès et Cuers, et servira d'origine à la canalisation permettant l'alimentation complémentaire de la zone des Maures.

• **Canalisations et réseaux d'irrigation**

Construits à partir des nouveaux tronçons du canal de Provence, d'ouvrages réalisés ou en extension de réseaux de la première tranche, ces ouvrages desserviront en eau d'irrigation les terres agricoles et, entre autres, celles :



Pose de canalisations

Photo BARANGER & C^{ie}

• du bassin supérieur de l'Arc	1.750 ha
• de Tourves-Brignoles	250 ha
• de Toulon-Ouest	2.200 ha
• de Toulon-Hyères	2.250 ha
• de Rians-Ginasservis-Jouques	1.420 ha
• d'Aix-Saint-Cannat	4.350 ha
• de Saint-Cannat-Rognes-Lambesc	3.100 ha
• de l'Etang de Berre	1.650 ha

Ils auront aussi pour rôle d'assurer, dans ces zones, l'alimentation des usagers en eaux brutes, domestiques et industrielles.

• Réserve du Vallon Dol

Cette réserve, qui se situe au point de jonction des branches de Marseille-Est et de Marseille-Nord, sera constituée, à l'amont d'un barrage en enrochements de 45 m de hauteur, dans une cuvette dont l'étanchéité sera assurée par un revêtement général en béton bitumineux. Elle aura une capacité de 3 millions de mètres cubes. De cette réserve partiront des canalisations la reliant aux installations de filtration construites par la ville de Marseille à proximité de la réserve en vue de la desserte des quartiers élevés.

Pendant une première étape, s'étendant jusqu'à la mise en eau de la branche de Marseille-Est, cette réserve permettra de régulariser le débit arrivant par la branche de Marseille-Nord et de livrer à la ville de Marseille un débit constant pouvant atteindre 3,5 m³/s.

Elle constituera en outre une réserve de sécurité sur laquelle la ville de Marseille pourra, en cas d'urgence, prélever jusqu'à 15 m³/s pendant 48 heures.

En seconde étape, la réserve du vallon Dol constituera une réserve d'extrémité très utile pour l'exploitation et l'entretien de la branche de Marseille-Est.

• Participation au financement des réserves

Cette participation, prévue par la convention passée entre l'agriculture et E.D.F., correspond à la prise en charge des frais entraînés par la constitution d'une réserve agricole de 140 millions de mètres cubes dans le barrage de Sainte-Croix. La S.C.P. a d'ailleurs sollicité, pour le financement de cette réserve, le concours financier de l'agence de bassin, dont la mission est de s'intéresser à la création des nouvelles ressources en eau.

• Opérations complémentaires

Le programme de la S.C.P. a prévu également l'exécution, au cours de la période 1969 - 1975, d'opérations complémentaires qui, sans faire partie de la 2^e tranche proprement dite des travaux du canal de Provence, participent cependant à l'aménagement hydraulique de la région provençale.

— *Dans la région ouest de l'Etang de Berre*, elle propose de créer une infrastructure hydraulique permettant d'amener dans la région de Fos des eaux de bonne qualité prélevées sur le canal usinier E.D.F. à l'amont de la chute de Saint-Chamas.

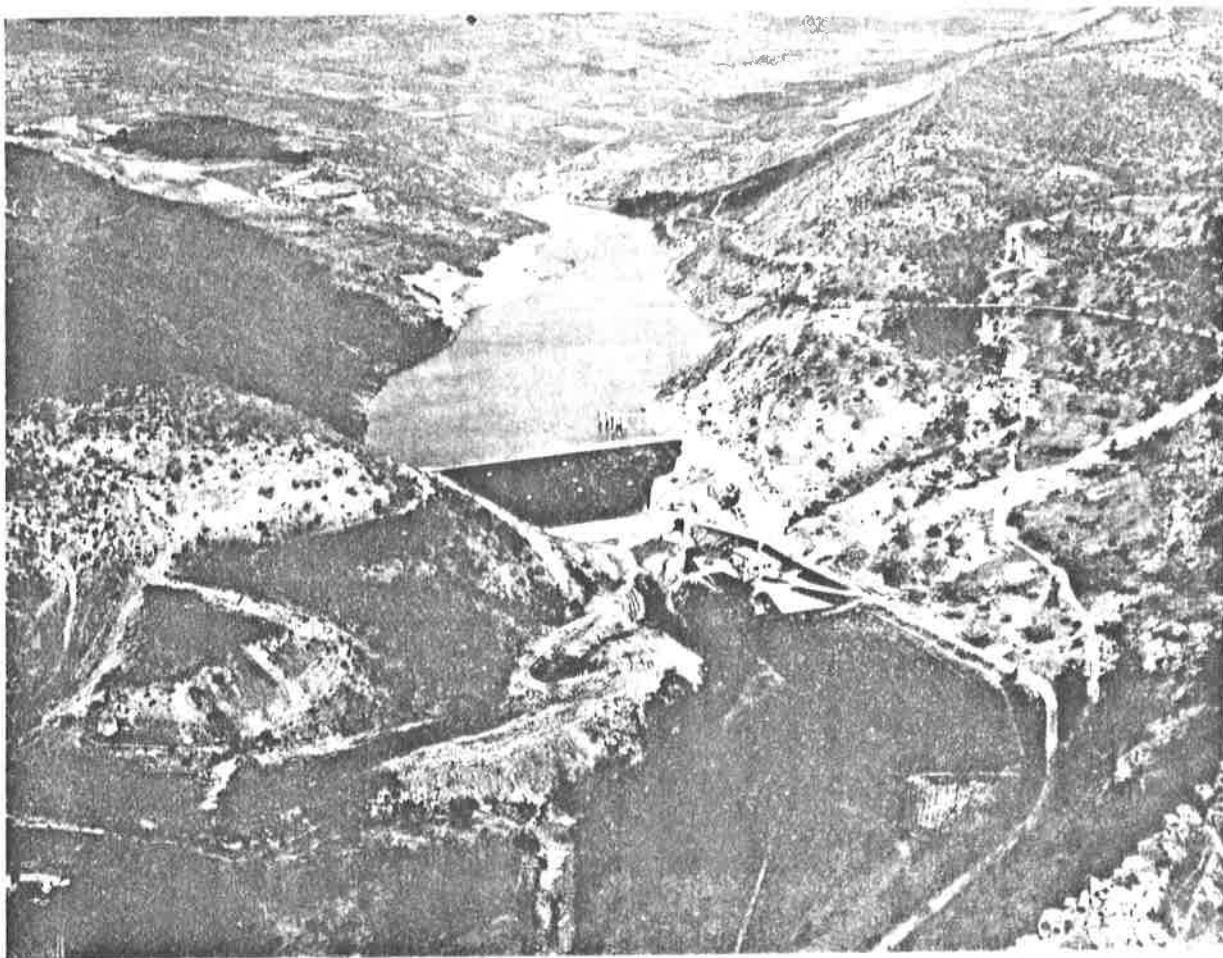
Cette alimentation compléterait utilement celles qui peuvent être recherchées soit dans la nappe de Crau, soit dans le canal d'Arles à Bouc, les premières de ces ressources étant insuffisantes et les secondes de qualité médiocre.

A cette desserte en eau industrielle ou urbaine serait associée une distribution d'eau pour l'irrigation de zones fertiles mais dont l'absence de disponibilités en eau a freiné jusqu'ici la mise en valeur.

— *Dans le Var*, la Société a prévu pour l'alimentation de la Corniche des Maures et de la région du golfe de Saint-Tropez, un aménagement comprenant :

- La construction du barrage de la Verne (7 millions de mètres cubes) pour lequel a été sollicité le concours financier de l'agence de bassin.
- La pose des canalisations et la mise en place des installations annexes (stations de pompage, réservoirs) permettant l'adduction des eaux jusqu'aux ouvrages communaux de filtration et de distribution.
- Dans un second stade, la liaison de cet aménagement aux ouvrages du canal de Provence (branche de Toulon-Est) par une canalisation réalimentant, au passage, en eau brute, les communes traversées.

La S.C.P. continuera en outre, pendant cette même période, à assumer auprès des collectivités locales, dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes principalement, un rôle de conseil ou de maître d'œuvre pour la construction de réserves ou de réseaux d'irrigation ainsi que pour la réalisation d'opérations d'aménagement nombreuses et de caractères très variés.



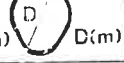
Le Barrage de La Lave, à Forcalquier (Alpes de Haute-Provence)

Photo René BONNARDI

LA TROISIEME TRANCHE 1975 - 1980

Cette tranche, estimée à 500 millions de francs, comportera la construction de 69,2 km de canaux, 26,5 km de galeries et 5,9 km de siphons, dimensionnés pour des débits compris entre 14 et 4 m³/s.

Elle consistera notamment en :

DESIGNATION DES OUVRAGES	DEBIT m ³ /s	CUVETTES		GALERIES		OUVRAGES D'ART L (m)	TOTAL
							
Br. Marseille-Est I	14	17.000	11,00	7.500	3,20	500	25.000
Br. Marseille-Est II	11	1.200	10,00	16.800	2,95	1.900	19.900
B ^{che} du Var IV	4,5	51.000		2.200	2,20	4.300	57.500
TOTAUX		69.200		26.500		6.700	102.800

- La construction de la branche Marseille-Est, première et deuxième sections, seconde alimentation principale de la métropole régionale.
- La construction de la branche du Var, quatrième section.
- La mise à l'irrigation de 26.250 hectares desservis par ces nouveaux ouvrages ou par les ouvrages des première et deuxième tranches.

• Le programme hydraulique varois

En raison de la cadence de réalisation des ouvrages à laquelle conduisaient les conditions de financement du canal de Provence, la côte varoise ne pouvait être abondamment desservie avant 1975.

Or, la situation de cette zone étant particulièrement sérieuse et préoccupante par suite de l'insuffisance des ressources d'eau locales, le Ministère de l'Agriculture, les instances régionales et départementales ainsi que la S.C.P. ont été amenés à rechercher des solutions d'attente permettant de « dépanner » la région littorale.



Le Barrage du Trapan (Var)

Clément A. Laro

C'est ainsi que, dans le cadre du programme hydraulique varois, trois opérations furent confiées à la S.C.P. :

- La desserte en eau de l'est du Var permettant de mettre chaque année à la disposition des communes de la zone littorale, pour leur alimentation en eau potable et pour l'irrigation de leurs terres, 15 Mm³ provenant de la réserve de Saint Cassien.
- La construction de la réserve du Trapan permettant, en hiver, de stocker les eaux disponibles sur le réseau du syndicat est de

Toulon et en été d'améliorer la desserte estivale de la zone du Lavandou et de Bormes par un appoint de 2 millions de mètres cubes.

- L'alimentation en eau de l'ouest de Toulon à partir des ressources de la Sainte-Baume.

Cette troisième opération de dépannage a été basée sur la découverte lors du percement des galeries destinées à reconnaître les terrains que le canal de Provence aurait à traverser pour franchir le massif de la Sainte-Baume, de ressources en eau alors estimées à près de 500 l/s. L'adduction de ces eaux jusqu'à la région littorale ne nécessitant en effet que d'anticiper sur la réalisation des travaux prévus au programme général du canal de Provence, le creusement des galeries et la pose des canalisations permettant cette adduction furent engagés en 1966.

Cette décision a permis la réalisation des galeries de Mazaugues, Signes amont et Signes aval (80.500 m), du Beausset (7.725 m) ainsi que des canalisations permettant aux eaux captées de traverser la plaine de Signes puis d'atteindre les installations des communes à desservir (Toulon, Ollioules, Sanary, Le Beausset, Bandol, Le Castellet, La Cadière-d'Azur, Evenos, Six-Fours, La Seyne, Saint-Mandrier). Ces travaux sont en voie d'achèvement. Toutefois, en raison de l'opposition des riverains du Gapeau, le débit qu'il sera possible à la S.C.P. de dériver vers les communes sera réduit à quelques dizaines de litres par seconde jusqu'à ce que l'achèvement des ouvrages constituant le canal maître II et la branche du Var du canal de Provence ne permette en 1975 d'alimenter définitivement en abondance la zone littorale.

• Le programme d'urgence du Var

La sécheresse exceptionnelle que la Provence a connue en 1967 est brutalement venue aggraver la situation. L'alimentation de l'agglomération toulonnaise, basée sur les ressources en eau accumulées dans le barrage de Carcès posa un problème dramatique quand on dû constater que les pluies de l'hiver 1967-1968 n'avaient pas suffi à reconstituer la réserve indispensable pour l'été 1968.

La S.C.P. fut donc chargée de réaliser de toute urgence deux opérations de secours :

- La pose d'une canalisation de 750 à 500 mm de diamètre et de 37 km entre le Verdon et le barrage de Carcès ainsi que l'équipement d'une station de pompage permettant d'assurer un débit de 500 l/s.
- La pose d'une canalisation de 18,6 km et de 850 mm de diamètre permettant d'apporter aux réseaux des communes de la zone ouest de Toulon, un débit de 60 l/s fourni au voisinage de La Ciotat par le réseau du canal de Marseille.

Ces deux opérations furent menées et achevées en trois mois mais l'intérêt qu'elles ont présenté en supprimant la menace d'une pénurie dramatique pour la région toulonnaise ne saurait faire oublier le coût relativement élevé des solutions de fortune auxquelles les autorités locales doivent avoir recours lorsque les programmes soigneusement étudiés, cohérents, planifiés et logiques voient leur réalisation sans cesse différée.

Telles qu'elles viennent d'être brièvement décrites, les opérations dont la S.C.P. a prévu la réalisation au cours des VI^e et VII^e Plans vont avoir sur le développement de la région provençale une importance décisive. L'infrastructure hydraulique projetée permettra, en effet, une expansion urbaine, industrielle, agricole et touristique actuellement freinée par l'absence de ressources en eau suffisantes et régulières.

Bien que la rentabilité intrinsèque des ouvrages du canal de Provence soit parfaitement assurée, il y a lieu, pour juger de l'intérêt économique considérable des opérations menées par la S.C.P., de tenir également compte de leurs « retombées », dont la valeur dépasse de loin le montant des investissements proprement dits.

Les objectifs du VI^e Plan en Provence ne pouvant être atteints que dans la mesure où se poursuivra la réalisation du Canal de Provence et des opérations périphériques projetées, le programme des travaux de la S.C.P. doit se voir conférer un caractère prioritaire et leur financement être assuré de façon définitive pour toute la durée de ce VI^e Plan.

Roger de MORANT

Directeur Général de la Société
du Canal de Provence et
d'Aménagement de la Région Provençale



Photo René BONARDI

« Préparer l'avenir ce n'est que fonder le présent. »

SAINT-EXUPÉRY.